

## 1 - Informations générales

**Département(s) concerné(s) :** Haute-Savoie

**Commune(s) concernée(s) :** ABONDANCE BERNEX BONNEVAUX LA CHAPELLE-D'ABONDANCE LUGRIN MEILLERIE NOVEL SAINT-GINGOLPH THOLLON VACHERESSE

**Famille de paysage :** Paysages naturels

**Surface (ha) :** 5209

**Carte IGN :**



## 2 - Impression générale

L'automobiliste qui emprunte la RD1005 en automne aura de fortes chances de découvrir le rebord du Chablais et le massif de la Dent d'Oche sous les brumes du Léman (1). Il profitera quand même des magnifiques vues sur le Jura Suisse et l'étendue du lac (2) en empruntant ce véritable « quai sur le Léman » (3) qu'est la route départementale. Il pourra cependant difficilement profiter de la vue car la route est soumise à un intense trafic pendulaire avec la Suisse très proche (4).

L'image qui reste en tête est celle de fortes pentes boisées qui plongent dans le Léman (5), un bout du monde (6) un peu désuet et assoupi (7) aux couleurs vert bleuté très sombre des versants nord boisés d'épicéas et de mélèzes (8).

Bout du monde toujours, lorsqu'on se souvient des vallons de Bises et d'Ubine, dont les pentes raides protègent des alpages ponctués de roches et de grands arbres (9). On y accède difficilement par de petites routes qui se fraient un chemin tantôt dans les hêtraies au vert tendre et lumineux (10), tantôt à flanc de rocher (11). Les sommets de la Dent d'Oche (12), des Cornettes de Bise (13) et du Mont Chauffé (14) appellent alors le regard, majestueux.

### Parcours photographique :



### 3 - Identification

Le rebord du Chablais sur le Léman et le massif de la Dent d'Oche sont délimités par le lac Léman au nord (1) ; par la vallée de la Morge (frontière France Suisse), les Cornettes de Bise (2), et le massif du Gramont à l'est ; par la barre du mont Chauffé (3) et la Pointe d'Autigny au sud ; et par la montagne des Mémises, le Pic Boré, le massif de la Dent d'Oche (4), et la Pointe de Pelluaz à l'ouest.

C'est une succession de vallées très boisées et de crêtes rocheuses orientées sud-est/nord-ouest (5). L'ensemble est constitué de deux sous unités de taille équivalente : une sous-unité qui part du lac Léman jusqu'aux aux cols de Bise et de Pavis rattachée aux rives du lac Léman (6); et l'autre sous-unité plus en altitude (7), qui s'élève au-dessus des cols de Bise et de Pavis jusqu'aux monts Chauffé et Jorat, et qui est davantage rattachée à la vallée de Vacheresse. Le passage de l'une à l'autre de ces deux sous-unités n'est possible qu'à pieds.

La proportion de bâti dans le paysage est très faible et principalement concentrée le long de la RD1005 sur les rives du Léman aux rares endroits laissés disponibles entre le relief et l'eau (8), ainsi que dans les rares hameaux en pied de sommets (9).

Au bord du lac, à Meillerie et St-Gingolph les maisons sont groupées et souvent contigües, le long des rues (10). C'est un ensemble bâti continu de petits immeubles (R+2/R+3) et de maisons de pêcheurs à 1 étage (11). On note la présence d'une église du XIII<sup>e</sup> siècle à Meillerie, ainsi que la présence de carrières et leurs systèmes de transport de pierres sur tapis roulant jusqu'au lac (12).

En montagne, à Bise et Ubine, les hameaux sont constitués d'anciens chalets et granges regroupés mais non contigües (13). Cet habitat traditionnel se caractérise par ses toitures de grande surface à 2 pentes peu inclinées et à faible débord. Il est construit en pierres de calcaire grises maçonées pour le rez-de-chaussée et l'étage avec parfois un bardage de bois sur les murs. Les toits rénovés sont en tôles ondulées ou plus récemment en bac acier. Parfois ils sont encore recouverts de tavaillons. L'ensemble se caractérise par des teintes grises. On remarque également des greniers traditionnels (14) (Mazots) construits en pierres calcaires maçonées et bois de résineux.

#### Parcours photographique :



## 4 - Qualification

L'économie du rebord du Chablais sur le Léman et du massif de la Dent d'Oche repose sur l'élevage bovin en montagne (1, 2) (production de lait / AOC Abondance), mais aussi les carrières sur les flancs de la forêt des Grandes Feuillasses au dessus des villages de Meillerie et Locum (3). Le développement de Meillerie s'est fait grâce à la pêche (4) et surtout l'exploitation des carrières (5) dont les pierres servaient jusqu'à Genève et Lausanne. La proximité de la frontière Suisse (6) fait par ailleurs de la RD1005 un axe très emprunté.

Les montagnes plongeant dans le Léman (7), les sommets découpés des Cornettes de Bise, et de la Dent d'Oche (8) dominants des vallées étroites et les forêts denses et sombres (9) confèrent un attrait visuel particulier à ce lieu souvent cité dans les guides évoquant la beauté de ces paysages naturels. La randonnée et l'isolement, l'impression de bout du monde font la notoriété du massif de la Dent d'Oche (10). Mais le lieu est également fréquenté en hiver pour ces quelques remontées pentes arrivant de Thollon, et pour son quartier résidentiel de Grand Roc.

Le charme des anciens petits ports de pêche et plaisance que sont Meillerie et St-Gingolph est également évoqué dans les guides (11). A Meillerie, le port, les maisons en façade sur le Léman, l'église et ses abords sont inscrits (12), tandis qu'un peu plus haut, le « Rocher » de Jean Jacques Rousseau (13) rappelle l'évocation du village et ses paysages dans La Nouvelle Héloïse.

### Parcours photographique :



## 5 - Transformation

De par leur structure morphologique, parois rocheuses, vallées très étroites (1), et altitude de moyenne montagne (2), le rebord du Chablais sur le Léman et le massif de la Dent d'Oche sont protégés de grands changements liés à l'urbanisation ou au développement d'infrastructures touristiques. Toutefois, la pression du tourisme et la richesse naturelle des massifs, ont nécessité plus de protection. Les Cornettes de Bises et la Dent d'Oche sont en cours de classement. Les exemples d'infrastructures que l'on peut relever, Grand Roc et quelques remontes pentes rattachés à la station de ski de Thollon les Mémises, ne semblent donc plus être des précédents amenés à se multiplier. Au bord du Léman, on assiste à la fois au manque d'entretien d'un patrimoine architectural de qualité (3, 4), et à la bruyante activité continue de carrières (5) dont les matériaux alimentent toujours la Suisse.

A l'écart des pressions humaines et urbaines, ce paysage de crêtes rocheuses (6) et de vallée boisée (7) ne semble donc pas promis à de futures transformations importantes. Cependant il est tout de même soumis à des transformations naturelles telles l'érosion (8, 9) ou le reboisement (10). Un risque de fermeture des vues (11), notamment sur le lac, par reboisement naturel est d'ailleurs à souligner.

### Parcours photographique :



## 6 - Objectif de qualité paysagère

L'aménagement de la RD1005 et plus largement de la bande de rive de Léman entre relief et eau semble une priorité au vue du potentiel paysager qu'elle propose : vue sur le lac et le Jura à organiser (1), aménagement des rives (2) et de leur accès à repenser (3), zone de stationnement et d'accès aux carrières (4) conçus pour les poids lourds en décalage avec la beauté des paysages des rives lac Léman.

A cet égard, la belle promenade plantée à St-Gingolph située entre la ville et le lac, constituée d'un double alignement de platanes (5), puis de tilleuls (6) taillés en gobelets, est exemplaire car elle est une structure typique des promenades urbaines de bord de Léman qui permettent de contempler le lac, tout en construisant son paysage.

Concernant le patrimoine bâti, avant de bâtir du neuf (9) qui occulte souvent les vues, il conviendrait de s'occuper de l'existant avec soin, comme cela est parfois déjà fait (7, 8).

Ces aménagements pourraient être pensés dans le cadre du désenclavement du Chablais, l'un des axes majeur du SCOT du Chablais. Pour palier au trafic pendulaire entre la France et la Suisse sur la RD 1005, la remise en fonction de la ligne de chemin de fer du Tonkin (10) envisagée par le SCOT, est une des occasions de réflexions et d'aménagements paysagers concernant l'ensemble de la rive entre Meillerie et St Gingoph à ne pas manquer (11). Par ailleurs, la loi littoral qui s'applique au lac Léman, est également l'opportunité d'aménagements doux et respectueux. Elle protège également de toute urbanisation incontrôlée.

Dans le massif montagneux, on pourra regretter que le vallon d'Ubine et le mont Chauffé ne fassent pas partie du projet de classement des Cornettes de Bise. Cela aurait une logique d'ensemble, car le vallon d'Ubine « fonctionne » avec le vallon de Bise. On veillera également à maintenir des vues sur le lac dans la partie très boisée qui plonge dans le Léman (8).

### Parcours photographique :

